



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 octobre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 octobre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Jean-Pierre Sollacaro, Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Nicole Ottavy, Isabelle Jeanne à Marie-Noëlle Nadal, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Stéphane Sbraggia, Christelle Combette à Jean-Pierre Aresu, Christian Bacci à Laurent Marcangeli, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Jacques Billard, Basiliu Moretti à Pierre Pugliesi, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Marine Schinto à Alexandre Farina, Jean-Paul Carrolaggi à Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi à Danielle Antonini, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201027-2020_263-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2020

Affichage : 30/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 octobre 2020

Délibération N° 2020/263

Plan de financement d'une étude pré opérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé (OPAH RU) dans le cadre du programme Action Coeur de Ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dès 2014, la Ville d'Ajaccio a affiché son ambition pour le territoire à travers un programme urbain intitulé « Ajaccio 2030 ». Cette stratégie de développement territorial menée par la Ville et la CAPA, que l'on retrouve dans les différents documents d'orientation et de planification, a permis à Ajaccio de faire partie des 222 communes retenues pour bénéficier du plan national « Action Cœur de ville » (ACV).

Le cœur de ville ajaccien présente un ensemble d'enjeux spécifiques et forts, socles de la convention ACV signée le 12 juillet 2018 :

- Redynamisation commerciale et économique du cœur de ville face à la forte montée en puissance de l'urbanisme commercial de périphérie ;
- Redynamisation résidentielle vis-à-vis de la péri urbanisation mal maîtrisée durant les 30 dernières années ;
- Mise en valeur du patrimoine Napoléonien en lien avec les commémorations du 250ème anniversaire de sa naissance (2019), du bicentenaire de sa mort (2021) et mise en œuvre d'une politique de marketing territorial à l'échelle internationale ;
- Aménagement urbain et libération de l'espace public afin de redonner au cœur de ville son attractivité ;
- Revégétalisation de la ville et des espaces publics, lutte contre les îlots de chaleur ;
- Promotion d'une démarche de gestion durable de la ville (énergie, déchets, végétalisation...);
- Valorisation de plusieurs sites emblématiques comme la citadelle ou encore l'emprise de l'actuel hôpital de la Miséricorde afin de « retisser la ville sur la ville » ;
- Mise en œuvre d'un nouveau système de mobilité urbaine destiné à favoriser les modes actifs ; limiter la voiture, lutter contre la pollution et le réchauffement climatique et rendre l'hyper centre attractif et facile d'utilisation ;
- Poursuite de l'important travail engagé depuis plusieurs années afin de faire d'Ajaccio une ville connectée et interactive avec ses citoyens (smart city).

En matière d'habitat (axe 1 de la convention), le programme ACV définit des actions pour développer une capacité d'accueil résidentielle en centre-ville, requalifier le bâti existant et promouvoir l'accueil des actifs en centre-ville.

Afin de déterminer les actions à mener en matière d'habitat, la ville a lancé une consultation pour réaliser une étude pré opérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé (notamment en prévision d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec volet Renouvellement Urbain ou OPAH-RU) sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui a été défini autour du bâti historique.

Cette étude sera cofinancée par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Banque des Territoires, partenaires institutionnels incontournables en la matière.

Financement de l'étude pré opérationnelle OPAH-RU ACV

Le montant estimatif est de 100 000 € HT

Les crédits sont prévus au budget en autorisation de programme sur l'opération 20OPA01 « Etudes Pré opérationnelles OPAH »

Les participations financières des partenaires financiers de la Ville, ANAH et Banque des Territoires sont arrêtées comme suit :

Coût éligible (HT) montant prévisionnel Étude opérationnelle OPAH-RU ACV	Plan de financement étude pré opérationnelle OPAH-RU ACV		
	ANAH	Banque Territoires	des Ville D'Ajaccio
100 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000€
100%	50%	25%	25%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER Le plan de financement d'une étude pré opérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé (notamment en prévision d'une OPAH-RU) dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs pour la réalisation d'une étude pré opérationnelle en prévision d'une OPAH –RU dans le cadre du programme Action Cœur de Ville ;
Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,
Vu la Convention Action Cœur de Ville signée le 12 juillet 2018 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2020,

Considérant ce qui suit :

Que l'habitat est l'axe premier de la convention Action Cœur de Ville et qu'il est nécessaire de faire réaliser une étude pré opérationnelle en prévision d'une OPAH-RU afin de mettre en œuvre les actions définies par le programme,
Qu'un financement est possible par l'ANAH et la Banque des Territoires afin de réaliser cette opération dans des conditions soutenables pour la Ville,

ADOPTE

Le plan de financement d'une étude pré opérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé (notamment en prévision d'une OPAH-RU) dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

AUTORISE Monsieur Maire

- à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs pour la réalisation d'une étude pré opérationnelle en prévision d'une OPAH –RU dans le cadre du programme Action Cœur de Ville ;
- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

